

**12/03/2025 – Mini-centre de
printemps**

HASNON



Mini Centre de Loisirs

du lundi 7 au vendredi 18 avril 2025

INSCRIPTIONS à la journée
dans la limite des places disponibles
du 17/03 au 21/03
sur la plateforme de réservation cantine/garderie*

Le Nord
fait ses Jeux !



Le Centre de loisirs accueillera les enfants au groupe scolaire J-V DAUBIÉ.
La garderie sera assurée tous les jours au même endroit de 7h à 9h et de 17h à 18h30.

*si vous n'avez pas d'identifiants rapprochez vous de la Mairie - accueil@hasnon.fr

**24/02/2025 – Informations
CPAM**



Prévenir c'est agir. Dépistez-vous !

DÉPISTAGE DES CANCERS DU SEIN

De 50 à 74 ans, le dépistage des cancers du sein est recommandé tous les 2 ans.



DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Le dépistage du cancer du col de l'utérus, c'est tous les 5 ans de 30 à 65 ans et tous les 3 ans de 66 à 74 ans.



DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

De 50 à 74 ans, le dépistage du cancer colorectal est recommandé tous les 2 ans.



Un dépistage réalisé à temps peut sauver la vie !

Simple et gratuit, il a pour objectif de diminuer le nombre de décès lié à la maladie. Une prise en charge, très tôt, favorise les chances de guérison et limite les séquelles liées à la maladie.

En France les pouvoirs publics ont mis en place trois programmes de dépistage organisé :

- **le dépistage du cancer du col de l'utérus**
 - Tous les 3 ans chez les femmes de 25 à 30 ans ;
 - Tous les 5 ans chez les femmes de 30 à 65 ans.
- **le dépistage du cancer colorectal**
 - Tous les 2 ans chez les femmes et les hommes de 50 à 74 ans. Le test et son analyse sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.
- **le dépistage du cancer du sein**
 - Tous les 2 ans chez les femmes de 50 à 74 ans. La mammographie est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Pour en savoir plus : www.ameli.depistage
Je m'informe et j'y pense toute l'année !

Pourquoi se faire dépister pour le cancer colorectal ?

- Simple, indolore, fiable, à réaliser chez vous ;
 - 96% des tests ne révèlent rien d'anormal ;
 - 90% de guérison si le cancer est détecté tôt ;
- Chaque année, en France, plus de 2,5 millions de personnes se font dépister. Et vous ?



Commandez votre kit de dépistage du cancer colorectal :

Connectez vous via France Connect sur le site Internet monkit.depistage_colorectal.fr
Dès que la commande est validée, votre kit arrivera directement dans votre boîte aux lettres, sous 15 jours ouvrés.



Protégez-les aussi, contre les cancers HPV*.

*HPV : papillomavirus humains

Pourquoi faire vacciner votre enfant ?

Les infections à papillomavirus humains (HPV) sont parmi les infections sexuellement transmissibles **les plus fréquentes** et peuvent être à l'origine de cancers. Environ **80% des femmes et des hommes** y sont exposés au cours de leur vie. La vaccination des jeunes âgés de 11 à 19 ans est **efficace à presque 100%** lorsqu'elle est effectuée avant le début de la vie sexuelle.

Pour qui ?

Pour tous les jeunes garçons et filles âgés de 11 à 14 ans révolus, ou en rattrapage, pour les jeunes âgés de 15 à 19 ans qui n'auraient pas été vaccinés.

Comment faire ?

Les parents des adolescents mineurs et les jeunes majeurs sont invités à en parler à leur médecin.

La vaccination peut également avoir lieu dans un centre de vaccination ou de planification familiale. Depuis 2023, tous les élèves en classe de 5e peuvent se faire vacciner gratuitement au sein de leur établissement sur présentation de l'accord de leurs parents.

La prise en charge

Avec une **vaccination au collège**, le vaccin sera **pris en charge à 100%**.

Dans les autres cas, il sera remboursé sur prescription médicale à 65% par l'Assurance Maladie. Les organismes complémentaires peuvent prendre en charge les 35% restant.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur ameli

3646

Service gratuit
+ prix appel

ameli.fr

17/02/2025 – CAPH : Prime Mobilités Actives 2025



Pour plus d'informations et pour effectuer les démarches,
rendez vous sur [le site de la Porte du Hainaut](#).

30/01/2025 – Les vacances d'hiver au Dragon D'eau

CENTRE AQUATIQUE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Structures
gonflables
tous les jours

Entrée
à partir de
2,60€



2025

VACANCES D'HIVER du samedi 8 au dimanche 23 février

Baptême
de plongée
le mercredi 12/02
de 14h30 à 17h30

Évènement
Aqua Step
le vendredi 14/02
à 18h30

AMATEUR DE CROSS-TRAINING
VIENS TE SURPASSER !

Évènement
**Swimfit
Challenge**

le samedi 22/02
de 18h30 à 20h
ADULTES

Tarif
Swimfit
15€

Nouveau
stage
Aqua fun

Tous les après-midis
de 14h30 à 15h30

- VIENS DÉCOUVRIR
DE NOMBREUSES
ACTIVITÉS
AQUATIQUES !
POUR LES ENFANTS NAGEURS

Plus
d'infos

Tarif stage
à partir de
50€



**Au dragon
d'eau**
Centre Aquatique
intercommunal de l'Artois



Toutes les infos sur dragondeau.fr



03 27 33 99 00

Chemin de l'Empire
59230 Saint-Amand-Les-Eaux

Réalisation : AR Communication

LIKEZ
NOTRE PAGE
FACEBOOK
AuDragonDeau



**30/01/2025 – Informations
CPAM**



**14/01/2025 – Mini centre
d'Hiver**



**10/01/2025 – Réunion du
Conseil Municipal le 16
janvier 2025**

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,
en séance (1) ORDINAIRE, le *Jeudi 16 Janvier 2025 à 19 h – Salle des fêtes*

Fait à HASNON, le 9 Janvier 2025



OBJET DE LA REUNION (2)

- APPROBATION DU PV DE LA REUNION DE CONSEIL DU 12 DECEMBRE 2024
- SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE
- DECISIONS MODIFICATIVES
- ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER
- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
- ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS DU SYNDICAT MIXTE LA FIBRE NUMERIQUE 59 62

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.

**30/12/2024 – Informations
CPAM**



La Complémentaire santé solidaire

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé. Selon vos ressources, elle est gratuite ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. Elle peut couvrir l'ensemble de votre foyer.

Comment vous aide-t-elle ?

Vous ne payez pas :

- le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital... ;
- vos médicaments en pharmacie ;
- vos dispositifs médicaux (pansements, cannes, fauteuils roulants) et dans la plupart des cas vos lunettes, prothèses dentaires et auditives.

Comment savoir si vous pouvez en bénéficier ?

Utilisez le simulateur de droits sur :

www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur



Déclarer la naissance de votre enfant sur ameli

Bébé vient de naître ? Les parents doivent effectuer certaines démarches, comme la déclaration de naissance de l'enfant auprès de l'Assurance Maladie.

Elle doit être faite après sa naissance (entre 5 à 8 jours après la déclaration en mairie) ou après son arrivée au foyer dans le cadre d'une adoption.

Pour gagner du temps, réalisez cette démarche en ligne en quelques clics.

Rendez-vous sur [votre compte ameli](#), rubrique *Mes démarches*, service *Naissance de mon enfant*, et laissez-vous guider.



*Vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ?
Vous bénéficiez automatiquement de la Complémentaire santé solidaire (sauf opposition expresse de votre part).*

Comment justifier de vos droits à la Complémentaire santé solidaire ?

Présentez simplement votre carte Vitale à jour aux professionnels de santé qui vous suivent.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur ameli.fr



Comment la demander ?

Sur Internet via votre [compte ameli](#), rubrique « Mes démarches ».

Votre demande est simplifiée, et votre déclaration est automatisée : vos ressources sont automatiquement pré-remplies.

Déclarez la naissance de votre enfant

Pour en savoir plus : rendez-vous sur ameli.fr



Créer un compte

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? **Créez-le dès maintenant** sur ameli.fr !

Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Flashez le QR code pour accéder à ameli.fr



19/12/2024 – Fermetures exceptionnelles de la mairie les samedis suivants

La mairie sera exceptionnellement fermée les samedis 21 et 28 décembre 2024, ainsi que les samedis 4 et 11 janvier 2025.

Merci pour votre compréhension.

06/12/2024 – Réunion du Conseil Municipal le 12 décembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,
en séance (1) ORDINAIRE, le *Jeudi 12 Décembre 2024 à 19 h – Salle des fêtes*

Fait à HASNON, le 5 Décembre 2024



OBJET DE LA REUNION (2)

- APPROBATION DU PV DE LA REUNION DE CONSEIL DU 26 SEPTEMBRE 2024
- HARMONIE MUNICIPALE / DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
- DECISIONS MODIFICATIVES
- DISPOSITIF CANTINE A 1€ - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION
- SUPPRESSION REGIE FETES ET CEREMONIES
- EXONERATION TFPB en faveur des logements achevés depuis plus de 10 ans au 1^{er} janvier de la première année d'exonération justifiant de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie
- REGROUPEMENT DES ELEVES DE L'ECOLE JEANNE LINGLIN DE CATAINE AU G GROUPE SCOLAIR JULIE-VICTOIRE DAUBIE
- CREATION DE POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADE : Opérateurs APS (C3) – Adjoint Technique Principal 1^{ère} C (C3) – Adjoint Technique Principal 2^{ème} C (C2)
- RGPD/ RENOUELEMENT DE CONVENTION
- BILAN CLSH ET COLO JUILLET 2024

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.